COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017 DELIBERATION N° 13

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents: M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des

délibérations n° 1 à 41 et la motion).

Le Maire

Nombre de conseillers

municipaux en exercice :

43

Certifié exécutoire compte

tenu de l'affichage en mairie le

Et du dépôt

au titre du contrôle

de légalité le

......

OBJET: CULTURE ET PATRIMOINE - Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine - Scénographie - Demande de subvention auprès de la DRAC Nouvelle **Aquitaine**

Entendu le rapport de Monsieur Ugalde,

En application de la convention Ville et Pays d'art et d'histoire signée avec l'Etat le 17 mars 2012 à Bayonne, la Ville s'est engagée dans la création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

1

Le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Bayonne intègre l'opération immobilière SCI Monnaie, rue des Gouverneurs, en cœur de ville face au Château-Vieux. Il proposera un espace d'exposition permanente de 104 m² en rez-de-chaussée et de 56 m² en sous-sol, correspondant à l'emprise d'une cave médiévale. Il disposera d'une salle de médiation, « l'Atelier des Publics », située 14 rue Gosse, permettant de développer une offre culturelle ouverte à tous les publics. La livraison des locaux bruts est prévue en décembre 2017.

L'année 2017 est consacrée à la conception de la scénographie, traduction du projet scientifique et culturel développant le discours sur la formation de la ville et l'ensemble de ses patrimoines. La mise en œuvre de cette scénographie est conçue en parallèle au projet d'aménagement des locaux, de façon à être opérationnelle au moment de la livraison du local.

Une première délibération du 7 juin 2016 a validé le principe du financement de la création de la scénographie du CIAP, notamment par une demande de subvention auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine. La délibération du 19 juillet 2017 a renouvelé cette demande de subvention, suite à la procédure de marché négocié auprès de la société In-Site, dont la proposition de scénographie s'élève à 239 748, 12 € TTC.

Il convient aujourd'hui d'approuver le plan de financement proposé par la DRAC Nouvelle Aquitaine, afin que la demande de subvention puisse être finalisée.

Il s'établit comme suit :

- montant de la dépense subventionnable : 200 000 € HT (240 000€ TTC)

- montant de la subvention de l'Etat 50% : 100 000 €

- montant de la participation de la Ville

y compris préfinancement de la TVA: 140 000 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce plan de financement, pour transmission aux services de la DRAC Nouvelle Aquitaine.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY Maire de Bayonne